

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 janvier 2018

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-huit le trente et un janvier à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**DIRECTION DE
L'ACTION
CULTURELLE –
APPROBATION DE
LA CONVENTION DE
SUBVENTION ET DE
PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE
DES LILAS ET
L'ASSOCIATION
LILAS EN SCENE -
ANNEES 2018 -
2020 -
AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE
DE SIGNER LADITE
CONVENTION.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA (à partir de 20h), Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Patrick CARROUER par Christian LAGRANGE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Valérie LEBAS (jusqu'à 20h), Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Delphine PUIPIER, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER.

ABSENTS:

Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Valérie LEBAS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180131-D12-18-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

OBJET : DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION LILAS EN SCENE - ANNEES 2018 - 2020 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations,

VU le décret n° 2001-945 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,

CONSIDERANT que la commune des Lilas et l'association Lilas en Scène ont défini d'un commun accord des actions à réaliser par cette dernière sur les années 2018 à 2020 en contrepartie du versement par la commune d'un concours financier,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention ci annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la signature de la convention de subvention conclue entre la commune des Lilas et Lilas en Scène pour trois ans (2018, 2019 et 2020).

ARTICLE 2 : DIT que le terme de cette convention est fixé au 31 décembre 2020.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention triennale.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'année en cours.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas.

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **02 FEV. 2018**
- et de son affichage le **06 FEV. 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180131-D12-18-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018

Délibération votée par :

33 Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180131-D12-18-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018

